

Questions fréquemment posées

Les droits des auteurs / détenteurs de droits d'auteur sont-ils limités par l'introduction de la liberté de panorama?

NON. Les auteurs et les titulaires de droits conservent tous leurs droits d'auteurs. Cela vaut également pour leurs droits économiques et moraux. L'auteur reste capable dans tous les cas d'empêcher une utilisation moralement discutable de son travail. Personne ne sera autorisé à faire une copie d'un bâtiment ou d'une sculpture sans leur consentement. Si un travail était exposé au public dans le cadre d'un événement d'art, l'exception ne serait pas du tout applicable.

Le seul cas dans lequel il peut être utilisé est celui de photographies de peintures ou d'œuvres situées en permanence dans les lieux publics et si elles sont présentées comme dans leur environnement naturel. En outre, l'article 2.1 de la proposition de loi adoptée en première lecture offre une garantie supplémentaire en disant que cette utilisation « ne doit pas porter atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre et ne nuise pas indûment aux intérêts légitimes de l'auteur ».

Une exception pour un usage non commercial suffit-elle à partager une œuvre sur les médias sociaux, blogs et Wikipedia?

NON. Prévoir une exception qui exclut un usage commercial serait bien intentionné, mais cela exclurait l'utilisation de la liberté de panorama telle que souhaitée par le législateur .

Sur Internet faire la distinction entre commercial et non commercial est très souvent impossible. Un blog privé qui ne n'utilise des publicités que pour couvrir ses frais d'hébergement est de nature commerciale, bien que l'auteur ne gagne pas d'argent. Le partage d'une photo de vacances sur les médias sociaux correspond à un usage commercial, parce que les plates-formes affichent des publicités ou facturent des frais d'abonnement. Wikipédia, l'encyclopédie libre qui est entièrement gérée par des bénévoles et des organisations sans but lucratif, est considérée par les tribunaux européens comme étant à « dimension commerciale » en raison de la portée mondiale de l'encyclopédie et ne peut donc accepter des licences non commerciales.

Les exceptions au droit d'auteur jouant avec les dimensions commerciales et non commerciales, créent une incertitude juridique et nuisent effectivement à ceux pour qui cette exception était destinée.

L'exception de liberté de panorama protégera-t-elle les auteurs et inspirera-t-elle la créativité ?

OUI. La liberté de panorama deviendra un droit des auteurs. Il permettra de protéger photographes, peintres et cinéastes. La protection juridique ainsi créée leur permettra d'être créatifs et innovants.

Comment cette question a-t-elle été résolue les pays voisins de la Belgique ?

Le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Pays-Bas ont depuis des décennies une liberté de panorama complète qui autorise toute réutilisation, ce compris la réutilisation commerciale.

Le revenu des auteurs sera-t-il affecté ?

NON. Malgré de nombreuses demandes, les sociétés de gestion des droits d'auteurs n'ont pas fourni des données démontrant un effet quelconque sur les revenus des auteurs. Des catalogues et des sources de revenus des artistes et des architectes de toute l'Europe, nous savons que la plupart des revenus proviennent des expositions (utilisation non permanente) et de la vente effective des biens. Aucune de ces sources de revenus ne sera affectée par l'exception créée par la liberté de panorama. Les salaires des architectes en Europe sont connus et sont en fait plus élevés dans de nombreux pays ayant une liberté de panorama complète (par ex. le Royaume-Uni et l'Allemagne par rapport à la France).